

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

CONCERTATION PRÉALABLE POUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN EN GIRONDE SUR LA COMMUNE DE LESPARRE-MÉDOC

Le projet prévoit la construction et l'exploitation de **l'un des premiers parcs éoliens de Gironde et de l'ex-région Aquitaine** sur la commune de Lesparre-Médoc (33), en Nouvelle-Aquitaine. Le projet est porté par **Cœur Médoc Énergies**, une société créée spécifiquement pour le projet dont la répartition du capital est partagée entre la société VALOREM et la Banque des Territoires. L'investissement global du projet est estimé **entre 63 et 76 millions d'euros** en fonction du scénario retenu.

Si le projet se concrétise et en fonction du scénario retenu, le parc éolien de Lesparre-Médoc compterait **entre 8 et 12 machines installées** et assurerait **une production d'électricité comprise entre 118,8 GWh/an et 128,5 GWh/an**. Cela équivaldrait à la consommation annuelle d'électricité de plus de 25 000 ménages. La durée d'exploitation du parc serait d'environ 25 ans.

À l'initiative du maître d'ouvrage, le projet fait l'objet d'une concertation préalable (article L.121-17 du Code de l'environnement). Elle se déroulera pendant une période de **onze semaines**, du **17 octobre 2022** au **30 décembre 2022** sur un **périmètre de 32 communes** :

Bégadan, Blaignan-Prignac, Cissac-Médoc, Civrac-en-Médoc, Couquèques, Gaillan-en-Médoc, Lesparre-Médoc, Ordonnac, Pauillac, Saint-Christoly-Médoc, Saint-Estèphe, Saint-Germain-d'Esteuil, Saint-Julien-Beychevelle, Saint-Laurent-Médoc, Saint-Sauveur, Saint-Seurin-de-Cadourne, Saint-Yzans-de-Médoc, Vertheuil, Carcans, Grayan-et-l'Hôpital, Hourtin, Jau-Dignac-et-Loirac, Lacanau, Le Verdon-sur-Mer, Naujac-sur-Mer, Queyrac, Saint-Vivien-de-Médoc, Soulac-sur-Mer, Talais, Valeyrac, Vendays-Montalivet, Vensac.

Les temps d'échange suivants seront organisés dans le cadre de la concertation : **une réunion publique d'ouverture, une table-ronde débat, une réunion découverte sur site, trois ateliers thématiques, des rencontres de proximité et une réunion publique de synthèse.**

Le **dossier de concertation** – comprenant notamment la présentation du projet et de ses impacts, ainsi que les détails de la concertation – est mis à la disposition du public en **version papier dans les mairies** du périmètre de la concertation, aux sièges de la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île et de la communauté de communes Médoc Atlantique, ainsi qu'en **version téléchargeable sur le site internet de la concertation** dès le 2 octobre : www.parc-eolien-coeur-medoc-energies.fr/concertation

Pendant toute la durée de la concertation, le public aura accès sur le site internet de la concertation à un **formulaire** permettant de formuler des questions, des avis et des contributions en lien avec le projet. La rubrique « **Je participe** » fournira des réponses aux questions posées. Le public aura également la possibilité de formuler ses avis, observations et questions :

- Sur les **registres papier** mis à disposition dans les mairies du périmètre et au siège des deux communautés de communes ;
- Par le biais d'une **carte T** intégrée dans le dépliant distribué sur le territoire, dans les mairies des communes du périmètre et dans les boîtes aux lettres sur les communes de Lesparre-Médoc, Gaillan-en-Médoc et Saint-Germain-d'Esteuil ;
- Lors de chaque temps d'échange.

La concertation préalable est accompagnée par **Julie DUMONT et Sébastien CHERRUAU en qualité de garants désignés par la Commission nationale du débat public**. Tout au long de la concertation, le public pourra s'adresser directement aux garants par voie électronique à julie.dumont@garant-cndp.fr et sebastien.cherruau@garant-cndp.fr

Le présent avis est publié sur le site internet de la concertation, en mairie de chaque commune du périmètre de la concertation et aux sièges des communautés de communes.